



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 10 AVRIL 2018

4

**OBJET : Exercice 2018 - Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs**

DELIBERATION APPROUVEE PAR	Voix-pour Abstention(s)	Voix-contre Non-participation-au-vote	À l'unanimité
-------------------------------	----------------------------	--	---------------

L'an deux mille dix-huit, le dix avril à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué par son Président le quatre avril 2018, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur MAZAGOL, Premier vice-président.

**14 TITULAIRES PRESENTS** : M. UDRON d'Aigremont, M. MAZAGOL et M. AUDEBERT d'Andrésy, M. SANTINI de CU GPS&O, M. BERTAUX de Carrières sous Poissy, M. ALZINA de Chambourcy, M. GOURVENEZ et M. BRENOT de Chanteloup les Vignes, Mme KAUFFMANN et M. DEWASMES de Miedan, M. MONNIER de Poissy, Mme DEBAISIEUX-DENE et M. BOUTOILLE de Triel sur Seine, M. DECAUD de Villennes sur Seine.

**5 TITULAIRES EXCUSES** : M. LE BLOAS et M. DUPON d'Orgeval, M. OLIVE de Poissy, M. FERRU de Chambourcy, M. PONS de Villennes sur Seine.

**3 TITULAIRES ABSENTS** : M. JULIEN d'Aigremont, M. WOTIN et M. COQUELET de Marrecourt.

**SECRETAIRE** : M. ALZINA.

Les membres présents forment la majorité des membres du Comité Syndical en exercice, lesquels sont au nombre de 22.

- :- :-

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 34 et 97,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu les statuts du Syndicat,

Vu la délibération du Comité syndical du 14 novembre 2017 modifiant le tableau des effectifs du Syndicat afin de recruter un agent de la filière technique suite à un départ en mutation et de recruter un agent de la filière administrative sur un poste qui n'existait pas au tableau,

Considérant que le tableau des effectifs n'avait pas de réserves pour proposer des recrutements sur plusieurs grades pour répondre le cas échéant aux candidatures,

Considérant qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs suite aux deux recrutements intervenus depuis,

Considérant qu'il y a lieu également de maintenir au tableau des effectifs un poste d'ingénieur (un agent préparant le concours) et un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (un agent étant concerné par un avancement de grade),

Vu l'avis du Bureau syndical du 10 avril 2018,

LE COMITE,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

**Article 1 :**

à la suite du recrutement effectué pour la filière administrative, de corriger le tableau des effectifs par la suppression des grades non retenus,

de supprimer pour la filière administrative, cadre d'emploi d'adjoint administratif territorial :

- Un poste d'adjoint administratif, catégorie C,
  - Grade : Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

**Article 2 :**

à la suite du recrutement effectué pour la filière technique, de corriger le tableau des effectifs par la suppression des grades non retenus,

de supprimer pour la filière technique, cadre d'emploi de technicien territorial :

- Deux postes de technicien, catégorie B,
  - Grade : Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe ,
  - Grade : Technicien.

**Article 3 :**

de garder pour la filière administrative, cadre d'emploi d'adjoint administratif territorial :

- Un poste d'adjoint administratif, catégorie C,
  - Grade : Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (un agent étant concerné par un avancement de grade en 2018).

**Article 4 :**

de garder pour la filière technique, cadre d'emploi d'ingénieur territorial :

Un poste d'ingénieur, catégorie A,

- Grade : Ingénieur (un agent étant concerné par la préparation du concours).

**Article 5 :**

d'approuver la modification du tableau des effectifs comme suit :

FILIERE	CATEGORIE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	TOTAL POSTES	EN ETP
Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif	1	1
Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif P classe 2	1	0
Technique	A	Ingénieur	Ingénieur	2	1
Technique	B	Technicien	Technicien P classe 1	1	1
Total				5	3

**Article 6 :**

d'imputer la dépense au chapitre 012 du budget du Syndicat.

**Article 7 :**

de donner pouvoirs à Monsieur le Président pour exécuter la présente délibération.

Le Président,  
Maire de Poissy,  
Vice-président de la Communauté Urbaine  
Grand Paris Seine & Oise,  
Vice-président du Conseil départemental des Yvelines,



Karl OLIVE